



Audience pour requête exclusion casier B2 - Besoin avocat ?

Par **esia**, le **23/11/2012** à **14:18**

Bonjour,

je suis actuellement contractuel et pour pouvoir poursuivre mon contrat (et être fonctionnaire à terme... je l'espère !) j'ai besoin de faire effacer les mentions de mon casier B2. Les démarches sont faites : courrier au procureur et j'ai déjà eu un entretien avec un agent de police, suite à convocation au commissariat. Je suis maintenant convoqué à une audience au Tribunal, et voici mes questions :

- a priori il s'agit d'une audience "ouverte" au public ? (5ème Chambre du tribunal correctionnel). Comment cela se passe ? dois je venir avec certains éléments ?
- ai je besoin d'un avocat ? va t-il falloir "plaider" avec des termes juridiques ? je sais qu'un avocat n'est jamais obligatoire, mais pensez vous cela préférable ?

Merci par avance pour vos retours,

Cordialement.

Par **citoyenalpha**, le **25/11/2012** à **22:06**

Bonjour

vous faites une demande d'effacement d'inscription sur le volet 2 de votre casier judiciaire.

L'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire devant le tribunal correctionnel. Toutefois il est toujours conseillé.

Vous êtes demandeur par conséquent il conviendra de justifier de votre demande.

En fonction du motif de votre condamnation, de l'exécution de la condamnation et du trouble à la réinsertion la juridiction se prononcera.

Il vous sera toujours conseillé de vous faire assister d'un avocat.

Maintenant les magistrats ont l'habitude de l'absence d'avocat et sont humains.

les demandes d'effacement sont rejetées en fonction du casier du demandeur, le risque de récidive est établie et le projet incompatible avec la condamnation.

Pour la majorité des demandes elles sont accordées.

Restant à votre disposition.

Par **esia**, le **26/11/2012 à 10:21**

Merci pour votre retour.

Je pense que je vais tout de même prendre un avocat (vue l'importance, je ne veux pas m'en vouloir après...).

Comment faire pour trouver un "bon" avocat pour ce sujet et dans des prix raisonnables ?

Vous remerciant par avance,

Cordialement,

Par **citoyenalpha**, le **26/11/2012 à 10:44**

Bonjour

vous pouvez consulter la liste des avocats spécialisés en droit pénal sur le site du barreau de votre département.

Il existe aussi des consultations gratuites d'avocat en mairie ou dans les maisons du droit qui peuvent vous aider à monter votre dossier si vous amenez les pièces nécessaire (jugement, justificatif d'exécution de condamnation, contrat de travail ...)

De associations locales peuvent vous aider aussi dans votre recherche.

Sur le site vous pouvez aussi demander un devis gratuit.

Les honoraires des avocats sont libres. Comptez maximum 1000 euros pour une représentation devant le tribunal correctionnel.

Pour ma part une consultation avec une préparation des justificatifs à fournir devraient être

suffisant pour préparer ce type d'audience mais il vous sera toujours conseillé de vous faire assister par un avocat.

Restant à votre disposition

Par **esia**, le **07/01/2013** à **09:30**

Voici la suite de ma requête. Finalement, je n'ai pas pris d'avocat.

Convocation au tribunal correctionnel à 8h30, je me présente au greffier et lui dit que je n'ai pas d'avocat. Les affaires s'enchainent... puis à 11h30, le Président du Tribunal fait sortir la salle car les requêtes se font à huis clos. Mon dossier est très rapidement traité (- de 5 minutes) et il m'indique que l'effacement de mon extrait 2 est effacé. J'attends toujours la confirmation courrier (depuis le 20/12/12).

Merci pour votre aide,

Par **daniel.lee**, le **12/02/2013** à **12:55**

Bonjour,

j'ai envoyé un courrier au procureur il y a une semaine, toujours pas de réponse. Y a-t'il un délai de réponse ou de convocation ?

Cordialement.

Par **citoyenalpha**, le **12/02/2013** à **13:06**

Bonjour

le procureur n'est pas tenu de vous répondre.

L'effacement est un jugement. Pour obtenir une copie du jugement vous devez en faire la demande au greffe de la juridiction ayant rendu la décision

Restant à votre disposition

Par **citoyenalpha**, le **12/02/2013** à **15:09**

A daniel lee

vous n'avez pas ouvert un autre post pour poser votre question.

vous n'avez pas précisé votre situation.

Par **daniel.lee**, le **12/02/2013** à **15:29**

Bonjour , j'ai postulé à la sncf , j'ai réussi les tests mais mon casier b2 n'est pas vierge, suite à une infraction commise en 2006, je souhaite savoir quel et le moyen le plus rapide pour faire effacer son casier judiciaire, pour conduite sans permis, j'ai déjà envoyé un courrier au tribunal de grande instance , et en combien de temps sommes nous convoqué , et comment savoir si son casier b2 est effacé, merci de m'aider cordialement

Par **citoyenalpha**, le **12/02/2013** à **15:55**

Bonjour

au vu de votre post votre casier volet 2 est vierge. En effet les délits sont effacés du volet 2 lorsque le délai de 5 ans s'est écoulé depuis l'exécution de la peine.

Vous pouvez demander au procureur de consulter votre volet 2. La consultation est effectuée sur place et par la personne seule. Aucune copie ne peut être délivrée.

En tout état de cause la condamnation pour conduite sans permis ne saurait interdire votre embauche au sein de la SNCF.

Restant à votre disposition.

Par **daniel.lee**, le **12/02/2013** à **16:16**

Je vous remercie de votre réponse , on m'a appelé (la sncf) il y a quelques jours pour me dire que j'avais conduit sans permis et que c'était inscrit sur mon casier b2

Par **citoyenalpha**, le **12/02/2013** à **16:45**

Etrange

enfin dans ce cas vous pouvez saisir directement la juridiction ayant prononcée votre condamnation afin de demander l'effacement de votre casier judiciaire.

Rendez vous au greffe de la juridiction.

Le jour de l'audience pensez à préparer votre argumentaire (poste pourvu, non réitération ...)

En tout état de cause la condamnation pour conduite sans permis ne saurait interdire votre embauche au sein de la SNCF.

Restant à votre disposition.

Par **daniel.lee**, le **12/02/2013** à **17:12**

Merci beaucoup, et bonne continuation

Par **daniel.lee**, le **27/02/2013** à **01:23**

Bonjour j'ai besoin de conseil pour effacer mon casier judiciaire, si je prends un avocat la procédure sera t'elle moins longue ? Ou patienter ? Car j'ai peur que ma candidature soit annulé, pour la sncf .

Cordialement

Par **Julien66150**, le **19/06/2014** à **16:01**

Bonjour,

J'ai aussi passé les tests de la sncf et mon casier B2 était entaché donc j'ai fait une demande de suppression et tout s'est enchaîné assez vite mais la je suis convoqué devant le procureur le 18 Août et je voulais savoir si l'effacement se faisait dessusite ou il y a un délais d'attente!?

Cordialement

Par **somat**, le **07/07/2014** à **17:42**

Bonjour,

J'ai fais une demande d'effacement au B2, j'ai été convoqué par le commissariat il y'a une semaine, je voudrais savoir combien de temps faut il pour être convoqué au tribunal

Par **Julien66150**, le **07/07/2014** à **19:15**

Moi perso sa a mis 4 mois

Par **somat**, le **07/07/2014** à **19:18**

A partir de quel moment, de la convocation au commissariat ou de la demande au procureur

Par **Julien66150**, le **07/07/2014** à **19:21**

De la convoc au commissariat

Par **somat**, le **07/07/2014 à 19:25**

merci,pour la réponse m^me si c'est pas une bonne nouvelle pour moi, je vais perdre un travail

Par **Maurice06**, le **24/11/2014 à 20:14**

Bonsoir, j'ai passé mes test pour la sncf o? j'avais réussi, et on m'appel quelques jours plus tard pour m'informer que m'on b2 est entaché pour une infraction que j'ai commise en Suisse d'excès de vitesse dont j'ai été condamné là bas. Je vais au commissariat en France et on me dit que rien n'est inscrit sur mon casier judiciaire. La sncf a demandé mon b2 à Nantes car je suis né à l'étranger mais de nationalité française. Si Quelqun a eu ce cas ou peut m'aider pour un éventuel recours, car on me dit que je pouvais effacer l'inscription. Merci

Par **jarod11**, le **17/05/2015 à 07:39**

Julien66150 et Daniel Lee, du coup vous avez été pris à la sncf ??

Car je suis actuellement dans le même cas que vous.

J'ai participé à un processus de recrutement pour un contrat en alternance pour être opérateur circulation ferroviaire.

Après avoir réussi tout les tests, on me dit que mon b2 est entaché d'une condamnation en 2011 à un stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière pour conduite malgré suspension du permis de conduire.

Je n'ai pas de nouvelles depuis (sa fait une semaine) donc je ne sais pas si on peut s'arranger avec l'équipe de recrutement SNCF le temps de se faire blanchir le b2.

Merci pour vos réponses.

Par **elpistolero**, le **08/10/2015 à 11:00**

Bonjour

j'ai effectué des tests pour intégrer la SNCF en tant qu'opérateur caténaire que j'ai réussi mais ils m'ont recontacter en me disant que mon casier judiciaire B2 n'était pas vierge.

2006 3 mois de sursis et 2012 suspension de permis.

Je souhaiterais savoir si le fait de prendre un avocat vas pouvoir accélérer la procédure de blanchiment du casier?

Par **Freeforreal**, le **13/01/2016 à 04:02**

Pour faire rapide bonjour, j'ai fait la demande d'effacement du casier judiciaire b2, sans l'assistance d'un avocat! Et ma requête a été acceptée.

Cette démarche m'a pris quatre mois, j'ai fait ma demande en argumentant sur mon projet professionnel.

Très important le jour vous allez arriver au tribunal, vous allez être dans la salle avec tout le monde. C'est ensuite à votre tour et là il font évacuer la salle ou ils vous mettent dans la chambre de conseil car c'est une requête qui se passe à huis clos .

Ça ne dépassera 10 minutes, donc ne pas hésiter à apporter la preuve de vos arguments par documents (inscription à une formation, les rejets des employeurs à cause de votre b2...)

Suite à cet entretien votre réponse vous sera communiquée à l'oral.

Et si elle est positive, dans ce cas vous allez quitter le tribunal et attendre un courrier qui sera la copie de votre jugement, c'est à dire le fait que votre requête soit acceptée.

vous n'aurez pas une copie de votre b2.

Je vous rappelle que votre B2 sera réellement vierge quelques semaines après et non pas immédiatement le temps que le tribunal transmette la requête au service des casiers judiciaires.

Par **bastien93**, le **18/01/2016** à **00:45**

Bonjour, j'ai passé ma formation vtc que j'ai obtenue puis envoyée ma demande à la préfecture de Paris, pour l'obtention d'une carte professionnelle elle m'a été rejetée pour avoir une inscription sur mon casier b2, j'ai immédiatement fait une demande d'audience pour pouvoir effacer mon casier, je suis dégoûté car je m'avais vraiment investi, alors j'aimerais savoir si prendre un avocat accélère les choses ou pas ? faut-il faire un courrier au procureur pour faciliter les choses ? Quels sont les délais de traitement pour les audiences ? Si quelqu'un a des réponses merci d'avance

Par **lame69**, le **04/09/2016** à **16:34**

Bjr j'ai été condamné à moins de 5 ans d'emprisonnement ferme y a eu de 10 ans et j'aimerais savoir si mon bulletin numéro 2 est vierge car j'aimerais effectuer la formation taxi

Par **Visiteur**, le **04/09/2016** à **16:48**

Bonjour,

Faites déjà une demande d'extrait de casier judiciaire pour savoir si vous devez ou non faire une demande d'effacement anticipé...

Par **nana121065**, le **19/04/2017** à **13:22**

Bonjour,
mon fils a été condamné le 20 février dernier à 2 mois de sursis simple il est sans emploi il touche juste l'ASS et juste après il a une promesse d'emploi de contrôleur technique et il a démarré sa formation hier on lui a donc parlé qu'il lui fallait son extrait de casier judiciaire B2 vierge . son sursis sera-t'il noté sur le B2? Et est-il possible de demander l'effacement ou de reporter le délit sur le b1 par exemple ? l'employeur a vraiment besoin de lui au 1er juillet pourra-t-il avoir son agrément et peut-il finir sa formation ? j'espère avoir des réponses pour savoir un peu car je suis un peu perdu

Par **jacques22**, le **19/04/2017** à **16:07**

Bonjour,

Merci de me préciser si une condamnation reste sur le B2 à l'issue d'un sursis de deux ans avec mise à l'épreuve.

Salutations.

Par **Flo9475340**, le **04/02/2023** à **16:36**

Bonjour je voudrais savoir si on n'envoie le dossier complet ou d'abord envoyé une lettre pour un rdv au tribunal pour l'effacement du B2 . J'ai été convoqué par le procureur qui m'a lu et qui m'a dit j'avais 4 condamnation il faut d'abord remplir tout le dossier ou envoyer en premier temps une lettre j'ai pas compris